

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**

**SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 04 AVRIL 2022**

**COLLEGE COLLECTE**

**Objet : Désignation des membres de la Commission Collecte des déchets**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois d'avril à 19 h 15, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 25**

**Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 9**

**Présents : 16.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Florence GUERRO, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Eric SOULES et Vincent VILLARD,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Ivan ALQUIER, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI.**

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Eric BRETHERS remplacé par Monsieur Vincent VILLARD,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER.**

**Absents excusés : 9.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE et Henri-Jean THEBAULT.**

**Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.**

*Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2022*



## Délibération n°2022-34

**Objet : Désignation des membres de la Commission Collecte des déchets**

**VU** la délibération n°2020-52 du Comité syndical en date du 28 septembre 2020 désignant les membres de la Commission Collecte des déchets,

Monsieur le Président rappelle à ses collègues que depuis le retrait au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la CCCHL pour les communes d'Escource, Labouheyre, Liposthey et Sagnac-et-Muret du SIVOM, pour les compétences collecte et traitement, au profit du SEDHL, certains délégués n'ont pas été désignés par leurs assemblées pour représenter leur collectivité au sein du SIVOM.

Ainsi, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la Commission Collecte des déchets, en remplacement de Madame Martine LAPASSOUSE, non désignée par sa collectivité.

Le nombre de membres de la commission est libre et n'est pas imposé ni par les textes, ni par les statuts du SIVOM.

Monsieur le Président rappelle qu'il a donné délégation d'attributions dans ce domaine à Madame Nathalie BENQUET, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Il ajoute que la commission Collecte des déchets a pour missions :

- *Optimisation des moyens de collecte des ordures ménagères : contenants, véhicules, circuits, ...*
- *Mise en place de l'extension des consignes de tri,*
- *Développement des points tri,*
- *Optimisation du réseau des déchetteries,*
- *Modernisation de la gestion des déchetteries : nouveaux flux, contenants, gestion du personnel...*
- *Collecte des biodéchets.*

Elle est composée des membres suivants :

Membres	Collectivité
Nathalie BENQUET	CCGL
Florence GUERRO	CCGL
Ascension PONCHET	CCGL
Frédéric POMAREZ	CC Mimizan
<b>Poste à pourvoir</b>	<b>CCGL ou CC Mimizan</b>

Il fait appel à candidature. Un seul candidat se présente : **Monsieur Gilbert BADET.**

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte :

- Elit à main levée, par 21 voix sur 21, Monsieur Gilbert BADET en tant que membre de la commission Collecte des déchets. La commission est composée comme suit :



Membres	Collectivité
Nathalie BENQUET	CCGL
Florence GUERRO	CCGL
Ascension PONCHET	CCGL
Frédéric POMAREZ	CC Mimizan
Gilbert BADET	CC Mimizan

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES  
Date : 06/04/2022  
Qualité : PRESIDENT

**SIVOM du Born**  
115 Route de Piche  
40200 PONTENX-LES-FORGES  
Tél. : 05 58 78 50 93

Date d'affichage de la délibération : 05 avril 2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*